

REPARTITION ET ATTRIBUTION DES UNITES DU CONTINGENT 2025 AU 28 NOVEMBRE 2025

Régions	Contingent 2025	Dossiers 2024 traités en 2024 et 2025	Dossiers 2025 traités en 2025 et 2026	Solde 2025
Nord Vaudois: Yverdon-les-Bains, Bullet, Ste-Croix	5	1	0	5
Vallé de Joux: Le Chenit, Le Lieu, L'Abbaye	2	0	0	2
Lavaux-Riviera: Chexbres, Chardonne*, La Tour-de-Peilz, Puidoux**, Vevey***, Montreux, Veytaux	42	20	2	40
Ollon (Ecovets, Chesières, Villars et Arveyes)	34	14	0	34
Leysin	14	4	0	14
Gryon	12	3	2	10
Ormont-Dessus	17	3	0	17
Ormont-Dessous	3	0	0	3
Pays d'Enhaut: Château d'Oex, Rougemont et Rossinière	21	5	2	19
Autres communes: Aigle, Avenches, Saint-Cergue, Bex dès 700 m, Corbeyrier, Villeneuve et Chavannes (quartier "Les Cèdres")	10	1	1	9
Réserve	15			
Total	175	51	7	168

Commentaires :

* Chardonne: voir Arrêté du 25.02.1998; RSV 211.51.1.1

** Puidoux: secteur du Signal, parcelles 116, 150, 196, 198, 199, 201, 3158, 3230 et 3251

***Vevey: voir Arrêté du 14.09.2020; RSV 200.51.1.2

Le contingent cantonal 2025 est de 175 unités (art. 9 al. 1 et 5 ainsi que l'annexe 1 de l'ordonnance fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger; OAI: RS 211.412.411). La répartition cantonale 2025 a été établie par le Département de l'économie, de l'innovation et du sport et du patrimoine (FAO du 17.12.2024).

En application de l'art. 9 al. 3 OAI, les unités de contingent non utilisées au cours de l'année sont reportées sur l'année suivante.

Selon l'art. 9 al. 5 OAI, le Canton de Vaud a régulièrement demandé à bénéficier d'unités supplémentaires. Le nombre supplémentaire que le canton peut se voir attribuer est de 87 unités au maximum (56 en 2006; 46 en 2007; 49 en 2008 et 63 en 2009). Etant donné la forte baisse des demandes de logements de vacances, il n'y a plus eu d'attribution d'unités supplémentaires depuis 2010.

Ces informations ont une valeur indicative (sous réserve de restitution d'unité ou d'attribution en cours).